



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOCUMENT DE TRAVAIL: POLITIQUES ET STRATÉGIES EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DE DÉVELOPPEMENT

Analyse régionale Europe

Espagne, Danemark, Finlande,

France, Suède, Suisse

Fiches pays

France

Suisse

Avril 2021



Ce document a été élaboré par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français dans le cadre de l'évènement labellisé « Processus de Rabat » sur les « Migrations internationales et développement — L'intégration de la dimension migratoire dans les politiques de développement et de coopération au développement », piloté par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères français, avec le soutien du Secrétariat du Processus de Rabat, mis en œuvre par l'ICMPD



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement

Projet financé par l'Union européenne



Dans le cadre du projet
"Soutien au Dialogue Afrique-UE
sur la Migration et la Mobilité
(MMD)"

Projet mis en œuvre par l'ICMPD



ANALYSE RÉGIONALE DES POLITIQUES ET DES STRATÉGIES « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »

ESPAGNE, DANEMARK, FINLANDE, FRANCE, SUÈDE, SUISSE¹



1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »²

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement des pays étudiés ?

En Europe, dans les pays étudiés, la **migration est systématiquement prise en compte dans les politiques de développement et de coopération au développement**. Toutefois, parmi les pays de l'échantillon, seuls deux ont développé une **stratégie « migrations et développement »** en tant que telle (France 2013, Suisse 2018). Pour la plupart des pays, la question de la migration est intégrée à la **stratégie globale de développement** : dans une partie dédiée (Danemark) ou à travers une approche intersectorielle (Espagne, Finlande, Suisse, Suède). La question des migrations est parfois intégrée dans une **stratégie régionale de développement**, le plus souvent orientée vers le continent africain (Espagne et Finlande).

Certains pays mettent également en place des programmes spécifiques, à l'instar de l'Espagne qui a mis en place un programme destiné à faciliter la migration des professionnels.

1.2 Quelle est votre politique ou vision du lien « Migration et Développement » dans les pays étudiés ?

Les pays européens étudiés font systématiquement le lien entre migration et développement.

- 1 Les deux pays suivants ont fait l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement : France et Suisse. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Ces fiches pays sont accompagnées d'une analyse régionale de six pays européens : Danemark, Espagne, Finlande, France, Suède, Suisse. Ces six pays font tous le lien entre la thématique de la migration et du développement dans leurs stratégies de développement.
- 2 La stratégie est plus concrète et précise que la politique en ce qu'elle identifie des moyens d'action et des mesures précises et fixe des objectifs et des cibles. Elle peut être la déclinaison sectorielle de la politique publique générale et est également circonscrite dans le temps.

Faire ce lien revêt un double intérêt : il s'agit à la fois d'apporter des **solutions pour gérer la migration** (renforcement de la capacité de gestion des frontières et d'accueil des personnes en besoin de protection, mais aussi lutte contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains) et de proposer un **moyen de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé** (pauvreté, inégalités, manque d'accès à l'éducation et à l'emploi, etc.). A terme, ces politiques de développement et la coopération en matière de développement doivent mener à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement afin que les départs soient effectués par choix et non par nécessité (réduction de la migration irrégulière et des déplacements forcés).

Les pays étudiés orientent leurs politiques de développement à destination d'Etats partenaires, mais également, auprès des migrants. Ils soutiennent ainsi le potentiel des migrants dans le développement des pays d'origine et des pays d'accueil.

1.3 En quoi consiste la stratégie « Migration et Développement » mise en place dans les pays étudiés ?

Les stratégies « Migration et Développement » s'organisent autour des orientations suivantes :

Une meilleure gestion des migrations – Les migrants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation, à la discrimination, aux violations des droits et aux abus. En conséquence, les pays étudiés souhaitent faciliter la migration et la mobilité des personnes de manière ordonnée, sûre, régulière et responsable. Améliorer la gouvernance des migrations constitue donc l'une des priorités en matière de développement pour de nombreux Etats :

- **Soutien de la mise en place d'une gouvernance multi-niveau** (locale, régionale, nationale et mondiale). Accroître le rôle des villes et des autorités locales dans la gestion des migrations : France, Suisse.
- **Développement de projets de renforcement de capacité** et d'échange avec les institutions en charge des politiques migratoires : Danemark, Espagne, France, Suède, Suisse.
- **Consolidation des capacités dans le domaine du contrôle des frontières**, de la gestion des entrées et des sorties : Danemark, Espagne, France, Suède.
- Augmentation du nombre de places de **réinstallation** et promotion de conditions qui facilitent le **rapatriement volontaire** des réfugiés, renforcement la coopération en matière de retour avec les pays partenaires : Danemark, Espagne, France, Suède, Suisse.
- Mesures visant à **assurer la sécurité des migrants** lors de leur transit et installation avec une approche fondée sur les droits de l'homme et l'accès au droit :
 - **Protéger les droits des travailleurs et promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés** : France, Suède, Suisse.
 - **Lutte contre la criminalité transfrontalière, le trafic de migrants et la traite d'êtres humains** (Danemark, Espagne, France, Suède, Suisse) et particulièrement des **mineurs non-accompagnés** (Espagne, France,
- **Facilitation de la migration régulière**, notamment professionnelle et étudiante : Espagne, France, Suisse.

- **Favoriser l'intégration dans la société d'accueil** : France, Suède, Suisse.
 - **Favoriser l'employabilité des migrants** dans les pays d'origine et de destination : France, Suisse.
 - **Développement de zones d'attractivité économique** permettant d'accueillir des migrations de travail temporaires ou permanentes : France.

Valorisation des apports de la migration pour le développement – Pour les pays étudiés, les aspects positifs de la migration devraient être encouragés par des efforts de développement économique pour et par les migrants. A ce titre, les politiques mises en place ont pour but de renforcer et de tirer des effets positifs de la migration. Cela se fait de diverses manières :

- **Faciliter les contributions des diasporas aux pays d'origine** notamment par le biais d'un **appui technique et financier aux organisations de diasporas et de migrants** (France) et d'un **soutien et développement des plateformes d'échange dédiées aux diasporas** (Espagne, Suisse) :
 - **Soutien à la mobilisation des compétences économiques des diasporas** : entrepreneuriat, volonté d'investir dans des secteurs productifs dans leur pays d'origine : Espagne, France, Suisse.
 - Mise en avant des **transferts de connaissances** dans la promotion du développement durable (Danemark, Espagne France, Suède, Suisse) et le retour des « cerveaux » (Espagne).
- **Mise en place de mécanismes permettant d'optimiser l'envoi de fonds**. En effet, les transferts de fonds représentent un levier important et complémentaire à la politique de développement (3 fois l'APD) :
 - **Réduire le coût des envois de fonds à moins 3 % de la valeur d'un transfert**. : Espagne, France, Suède, Suisse.
 - **Éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %** : Suisse.

Lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé – Les pays européens étudiés se sont engagés auprès de leurs partenaires africains pour mieux intégrer migration et politique de développement et pour lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière, notamment dans le cadre du Sommet UE-Afrique de La Valette de novembre 2015 et d'instruments financiers tels que le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFU).

- **Favoriser la disponibilité et l'accès aux services de base** (eau, assainissement, santé, santé mentale, éducation, logement) : Danemark, Finlande, France, Suisse.
- **Faciliter l'accès la formation et à l'éducation** (Danemark, Espagne, France, Suisse) notamment par le **renforcement de la coopération éducative entre pays partenaire au niveau universitaire, de la formation professionnelle et de la recherche** (Espagne) ou l'**accroissement du nombre de bourses d'études disponibles** pour les pays en développement (Suisse).
- **Assurer la croissance des économies** des pays en développement afin de créer davantage d'emplois, de moyens de subsistance et de bien-être : Finlande, France, Suisse.
- **Renforcer le statut et les droits des femmes et des filles, lutter contre les discriminations et violences liées au genre** : Danemark, Espagne, Finlande, France, Suède, Suisse.

- Renforcer le dialogue politique international sur la migration et le développement : Espagne, Danemark, France, Suisse)
- La promotion d'un discours responsable et production de données scientifiques sur les migrations et le lien migrations-développement :
 - Développement d'outils à destination des médias et de l'opinion publique : France.
 - Promotion des voies de mobilité légales : Danemark, Espagne, Finlande, France.
 - Favoriser le débat citoyen : France.

Tous les pays étudiés reconnaissent l'apport des migrations dans l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) établis par les Etats membres des Nations unies. Le Danemark, l'Espagne, la Finlande et la Suède considèrent que la prévention des conflits, la gestion des crises, la lutte contre le changement climatique et la coopération économique et commerciale sont autant d'instruments qui peuvent être utilisés pour atténuer les facteurs à l'origine des migrations. Ainsi, ces pays ont fait le choix de ne pas adopter de stratégie « migration et développement », mais intègrent les dimensions (gestion de la migration, valorisation d'apports de la migration, et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé) dans leurs stratégies globales de développement. Par conséquent, le lien développement-migration n'est pas explicitement présenté pour chaque action (lutte contre la pauvreté, lutte contre les inégalités de genre, lutte contre les changements climatiques, etc.) mais est implicite.

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la stratégie « Migration et Développement » dans les pays étudiés ?

La France et la Suisse, seuls pays européens étudiés à avoir développé une stratégie migration et développement à part entière, ont procédé de manière différente pour élaborer leurs stratégies :

- **En France**, la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a été chargée de développer la stratégie « Mobilité, migration et développement » en 2013.

Le MEAE est le seul ministère en charge de l'élaboration de la stratégie. Toutefois, les orientations de celle-ci s'inspirent des propositions soumises par la société civile lors des assises du développement et de la solidarité internationale ayant eu lieu de novembre 2012 à mars 2013.

- **En Suisse**, c'est la division thématique, Programme global Migration et Développement (PGMD) du Département Fédéral des Affaires Etrangères qui est en charge de la rédaction d'un cadre stratégique qui définit les orientations stratégiques en matière de migration et développement. Il s'agit d'un instrument important qui garantit la cohérence des interventions sur ce sujet tant au niveau national que régional et global.

Le PGMD travaille en étroite collaboration avec les autres entités fédérales dans le cadre d'une approche interdépartementale en matière de politique migratoire de la Suisse. C'est le cas avec la structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (structure IMZ) qui assure la coordination dans le domaine de la politique migratoire extérieure de la Suisse.

Tout comme la Suisse, la plupart des pays étudiés ont fait appel à plusieurs ministères via un processus de collaboration et de consultation pour élaborer la partie migration de leur stratégie de développement. Cette approche permet d'avoir une vision intégrale des questions migratoires.

- **Au Danemark**, la partie consacrée au lien entre migration et développement a été rédigée par un groupe de travail interministériel, composé d'employés du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'immigration et de l'intégration.
- **En Espagne**, trois Ministères sont en charge de la politique migration-développement. Le ministère de l'Intérieur, avec des projets de coopération pour prévenir la migration irrégulière et lutter contre le trafic de migrants et la xénophobie. Le ministère de la Sécurité sociale et des Migrations, avec le Secrétaire d'Etat pour les migrations, avec des projets de coopération en migration légale et intégration. Enfin, le ministère des Affaires étrangères, avec le Secrétaire d'État et une Agence de la Coopération, qui articule au niveau national et local les politiques et les relations avec la société civile.

En Finlande, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères sont en charge d'élaborer les axes stratégiques liant migration et développement.

En Suède, plusieurs divisions du ministère de la justice sont responsables de la partie migration de la stratégie de développement : la division du droit des migrations, la division de la gestion des affaires migratoires et la division de la politique de migration et d'asile. D'autres ministères ont également apporté des contributions à savoir le ministère des Finances, le ministère de l'Emploi, le ministère des Entreprises et de l'innovation, le ministère de l'Education et de la recherche ou encore le ministère des Affaires étrangères.



2. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

2.1 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » dans les pays étudiés ?

En France, le suivi et la mise en œuvre de la stratégie sont assurés par le MEAE, en lien avec les opérateurs (notamment l'AFD et Expertise France).

Par ailleurs, la stratégie française « migration et développement » est accompagnée d'un Plan d'Action. Ce plan d'action "Migrations internationales et développement" 2018-2022 a été adopté lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018. Il a été co-rédigé par un groupe de rédaction multi-acteurs auquel ont participé le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le ministère de l'Intérieur (MI), Expertise France (EF), l'Agence française de développement (AFD), l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), des représentants de la société civile et des collectivités territoriales. Ce plan d'action est une déclinaison opérationnelle de la stratégie migratoire du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il se décline en cinq objectifs stratégiques et 30 actions concrètes sur une période de cinq années. Afin de concrétiser les engagements du plan et d'en assurer le suivi, de poursuivre et renforcer un dialogue équilibré et responsable entre pays partenaires et de

promouvoir ce plan d'action et la vision qu'il porte, un cadre national de suivi, de coordination et de concertation (CNS) a été mis en place, présidé par l'Ambassadeur chargé des migrations et dont le secrétariat est assuré par l'AFD. Ce CNS produit tous les ans un rapport de suivi du Plan d'action, faisant suite à une collecte de données auprès des parties prenantes.

En Suisse, la division Programme global Migration et Développement se charge du suivi et de mise en œuvre de la nouvelle stratégie de Coopération Internationale (2021 – 2024).

La stratégie 2018–2021 du Programme global Migration et Développement, présente les ressources allouées au programme ainsi que des indicateurs destinés à évaluer la mise en œuvre et le bon déroulement de la stratégie.

Parmi les pays qui n'ont pas élaboré de stratégie « migration et développement », certains disposent tout de même d'outils de suivi de ces politiques en la matière. **En Espagne**, le **plan Afrique** est doté d'indicateurs de suivi et d'évaluation, chaque année un rapport de suivi relatif au degré de mise en œuvre des lignes d'action et des indicateurs est publié. Par ailleurs, le Plan pour l'Afrique fera l'objet d'une révision en profondeur tous les trois ans, laquelle sera confiée au groupe interministériel de coordination pour l'Afrique que le ministère des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération. **En Suède**, l'agence suédoise pour le développement et la coopération internationale (SIDA) a pour instruction de faire un **rapport chaque année avec une analyse thématique** des résultats sur la migration et le développement. Il publie également chaque année une analyse du portefeuille global du SIDA. Comme il n'y a pas de programme propre "migration", ce portefeuille est basé sur le code du CAD relatif au secteur des migrations et sur les résultats en rapport avec les stratégies de coopération au développement, la migration étant incluse dans les sous-objectifs.

2.2 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » dans les pays étudiés ?

En France, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est chargé du suivi de la stratégie de 2013. Chaque année, les équipes du MEAE, réalisent un bilan et une analyse de l'ensemble des actions du Ministère dans le domaine migration et développement.

En ce qui concerne le Plan d'action, les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Intérieur (MININT), l'Agence française de développement (AFD), Expertise France (EF), l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), les collectivités territoriales et les organisations de la société civiles sont en charge du suivi et de la mise en œuvre. Ils se regroupent au sein du Cadre national de suivi, de coordination et de concertation (CNS), responsable du suivi/mise en œuvre du Plan d'action.

En Suisse, le « Programme global Migration et Développement » 2018–2021 est géré et mis en œuvre par le programme Global Migration et Développement (GPMD), du Domaine Coopération Globale de la DDC. Mais également ses conseillers régionaux et le personnel local sur le terrain, en étroite collaboration avec les ambassades et les bureaux de coopération suisses, ainsi qu'avec les divisions concernées de la DDC et les partenaires de l'administration fédérale en général.

Dans le cadre d'une approche "whole-of-government", la structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (IMZ) assure le rôle de coordination de la politique migratoire et fait le lien avec des partenaires pour la mise en œuvre de programmes spécifiques (globaux et régionaux) : organisations internationales, représentants de la société civile, représentants du secteur privé, instituts de recherche.

Dans la plupart des pays étudiés, les structures en charge de la stratégie sont également responsables de son suivi et de sa mise en œuvre : en **Suède**, l'Agence suédoise de développement et coopération Internationale du ministère suédois des Affaires étrangères, en **Finlande** le ministère des Affaires étrangères. Certains pays ont toutefois mis en place des structures spécifiques au suivi de leurs politiques. Le **Danemark** a mis en place un groupe de travail interministériel (composé de représentants du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'immigration et de l'intégration). En **Espagne**, la « Mesa África » (Comité pour l'Afrique) est l'instance consultative ayant pour but de favoriser les échanges d'informations et le contact entre l'administration et les principaux acteurs espagnols en Afrique (société civile, monde académique, secteur privé, administrations territoriales) et sert d'outil dynamique de coordination, de suivi et d'évaluation du plan Afrique. D'autre part, l'Espagne a créé une Commission interministérielle pour l'Afrique (CIMA) chargée de formuler les lignes directrices générales relatives à l'action extérieure que mènent différents ministères sur le continent dans le cadre de la mise en œuvre du plan dédié. Ces comités travaillent en consultation avec la société civile.



Conclusion

Cette analyse régionale a permis de montrer que l'ensemble des pays européens étudiés disposent d'une approche commune en matière de migration et développement. Ils ont tous intégré la question migratoire dans leurs politiques de développement à travers la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé, le soutien à la diaspora et l'accompagnement en matière de gestion et gouvernance de la migration. Le plus souvent, la politique de ces pays est guidée par les Objectifs de développement durable.

Seuls deux pays ont élaboré une stratégie « migration et développement » à proprement parlé (France, Suisse). Toutefois, les autres pays font systématiquement le lien entre migration et développement, dans des stratégies régionales (Espagne) ou dans des stratégies globales liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies à atteindre à l'horizon 2030 (Danemark, Espagne, Finlande et Suède). A contrario de l'approche africaine, ces stratégies ont pour point commun d'appréhender la thématique de la migration de manière globale et non pas de manière sectorielle.

Ces politiques de développement sont généralement mises en place de manière bilatérale, directement auprès des Etats africains partenaires, ou par le biais des instruments de l'Union européenne (notamment le FFU).

POLITIQUE ET STRATÉGIE « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »

1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »²

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement ?

La France promeut un discours équilibré sur les migrations, une responsabilité partagée entre pays d'origine de transit et de destination, ainsi que le lien migration-développement. En effet, consciente de l'enjeu de la capacité des migrants à œuvrer au sein du pays d'accueil mais aussi pour le pays d'origine, par leurs apports financiers, techniques et culturels, la France a élaboré des orientations stratégiques en matière de « migration et développement ». Ces orientations sont présentées dans la **stratégie « Mobilité, migration et développement »** du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de 2013. Elle a pour objectif de renforcer la contribution de la mobilité et de la migration au développement des territoires d'origine. Sur le plan institutionnel et la manière dont la thématique migratoire est traitée au sein du dispositif français de coopération, un élément majeur a été le transfert de financement des projets bilatéraux de gouvernance à l'Agence française de développement (AFD) lors du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2016.

Cette stratégie est accompagnée, depuis 2018, par un **plan d'action « Migrations internationales et développement 2018-2022 »**. Ce plan d'action co-rédigé par l'AFD, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur, Expertise France, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et en concertation avec les collectivités territoriales et la société civile, a pris, pour la période 2018-2022, de nouveaux engagements en faveur du soutien

- 1 Les deux pays suivants ont fait l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement : France et Suisse. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Ces fiches pays sont accompagnées d'une analyse régionale de six pays européens : Danemark, Espagne, Finlande, France, Suède, Suisse. Ces six pays font tous le lien entre la thématique de la migration et du développement dans leurs stratégies de développement.
- 2 La stratégie est plus concrète et précise que la politique en ce qu'elle identifie des moyens d'action et des mesures précises et fixe des objectifs et des cibles. Elle peut être la déclinaison sectorielle de la politique publique générale et est également circonscrite dans le temps.

aux apports positifs des migrations pour le développement. Il établit par ailleurs un cadre national de suivi, de coordination et de concertation (CNS) entre les différents acteurs concernés.

Dans le cadre bilatéral, la coordination interministérielle a été renforcée avec la nomination, sous une double tutelle, MEAE et MININT, de l'**Ambassadeur chargé des migrations**. A ce jour, il n'existe qu'un seul cadre de dialogue traitant des flux migratoires et du développement : les **accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire** (AGC). Les AGC sont mis en œuvre entre la France et sept pays (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Congo, Gabon, Sénégal et Tunisie). Chacun des AGC fait l'objet d'une négociation particulière adaptée aux besoins des deux pays signataires et à la nature des flux migratoires du pays partenaire. De manière générale, ils sont fondés sur trois volets distincts et complémentaires : (i) **l'organisation de la migration légale**, (ii) **la lutte contre l'immigration irrégulière** et (iii) **le développement solidaire**. Ce dernier volet relève depuis début 2013 de la compétence du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; il est suivi aujourd'hui par l'ambassadeur chargé des migrations, la DGM du MEAE, les différents opérateurs de la coopération française au développement (AFD, Expertise France) et les postes concernés. Le volet de développement solidaire des AGC vise à traiter les causes profondes de la migration irrégulière. Il se concentre essentiellement sur l'accès aux services sociaux de base et cible les jeunes adultes en priorité.

Sur le plan international, la France est très engagée avec de nombreux pays européens et africains pour mieux intégrer migration et politique de développement et pour lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière, dans le cadre du **Sommet UE-Afrique de La Valette de novembre 2015 et de son plan d'action (PACV)** et via les instruments financiers tels que **Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (FFU)** où la France a mobilisé ses opérateurs (notamment l'AFD) sur des actions de développement pour répondre aux causes profondes des migrations irrégulières prenant en compte la problématique de la jeunesse, la création d'emplois et la mobilisation des diasporas. A ce jour, **une trentaine de projets sont portés et/ou mis en œuvre par des opérateurs français**, essentiellement dans la fenêtre Sahel/Lac Tchad. Enfin, la France est également membre actif du **Processus de Rabat** (Présidence de juin 2019 à décembre 2020), du **Processus de Khartoum** ou encore du **Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD)**. Enfin, la France est mobilisée dans les enceintes multilatérales liant migrations et développement et a ainsi soutenu l'adoption du **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières** (Marrakech, 2018) et, dans ce cadre, la mise en place du fonds multipartenaires des Nations unies sur la migration qui l'opérationnalisera. Elle a également participé au 13ème Sommet du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) en janvier 2021, et **prendra la présidence du FMMD de juillet 2022 à décembre 2023**.

1.2 Quelle est votre politique ou vision du lien « Migration et Développement » ?

La France est opposée à une logique de conditionnalité négative de l'aide au développement en matière migratoire. En effet, l'aide publique au développement (APD) peut prendre part à la résolution des crises migratoires, notamment par une politique de développement axée sur la création d'emplois et l'inclusion de la jeunesse. Elle ne saurait à elle seule être la réponse à un défi multi-causal dont les effets se font sentir sur le long terme, mais elle peut contribuer à offrir un environnement propice au développement. Ainsi, la vision française du lien migration-développement a pour but de faire des migrations un facteur de développement tout en luttant contre les causes des migrations contraintes.

La France soutient une **approche incitative avec une logique dite « more for more »**, visant à intensifier la coopération avec les pays partenaires en matière migratoire et à renforcer la cohérence entre les politiques concernant la migration et la coopération au développement. Cette politique a pour objectif de garantir que l'aide au développement soutienne les pays

partenaires dans leurs efforts pour gérer la migration de manière plus efficace.

La France accorde une importance toute particulière à deux aspects : la gouvernance des migrations (renforcement des capacités, appui élaboration des politiques et stratégie) et la mobilisation des diasporas qui sont considérés comme les premiers acteurs de la solidarité internationale, devant les agences de développement et autres acteurs de l'aide publique au développement. Elle estime que la diaspora peut être un levier important et complémentaire de la politique de développement dans leur contribution au développement de leurs territoires d'origine (notamment via leurs transferts financiers pesant près de trois fois plus que l'APD). Ainsi, la France soutien à travers diverses initiatives la mobilisation des compétences de ces diasporas, l'entrepreneuriat, et les investissements dans les secteurs productifs des pays d'origine (programme de Mobilisation européenne pour l'entrepreneuriat en Afrique **MEET Africa**, programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues des migrations **PRA-OSIM**, projet **Lemma**, ou encore la **réduction des coûts des transferts de fonds**).

1.3 En quoi consiste votre stratégie « Migration et Développement » ?

L'objectif de la politique française est de renforcer la contribution de la mobilité et de la migration au développement des pays et territoires d'origine. À cette fin, la **stratégie « Mobilité, migration et développement »** de 2013 inscrit ses actions dans quatre directions complémentaires :

- **Soutenir le potentiel de solidarité des migrants :**
 - Renforcer les capacités des associations de migrants
 - Accompagner les initiatives de solidarité des associations de migrants
 - Agir dans une logique partenariale pour renforcer l'impact et la pérennité des projets mis en œuvre
- **Soutenir le potentiel d'investissement des migrants**
 - Contribuer à la baisse des coûts des transferts d'argent
 - Soutenir les initiatives d'investissement productif et d'entrepreneuriat des migrants
- **Renforcer les capacités des pays du Sud partenaires à intégrer la mobilité et la migration dans leurs stratégies de développement ;**
 - Soutenir les politiques de « migration et développement » de nos pays partenaires
 - Faire de la mobilité et de la migration un vecteur de renforcement de la gouvernance locale et territoriale
- **Contribuer aux dialogues internationaux et à la production de connaissances en matière de mobilité, migration et développement ;**
 - Contribuer à la production de connaissances
 - Défendre les droits des migrants
 - Contribuer aux dialogues internationaux

L'objectif général du **plan d'action « Migrations internationales et développement » 2018-2022** vise à soutenir les apports positifs des migrations pour le développement, agir sur les facteurs structurels des migrations contraintes et coordonner les réponses d'urgence et les actions de long terme. Ce Plan d'action reconnaît les migrations comme facteur de développement des territoires d'origine et des territoires de destination, et les diasporas, du fait de leurs transferts financiers, comme contributeurs à la croissance économique et au développement social et humain des pays d'origine et de destination. Il se décline en cinq axes stratégiques :

1. Améliorer la gouvernance des migrations pour la sécurité des personnes et le développement
2. Valoriser les apports des migrations pour le développement
3. Intégrer la dimension migratoire aux politiques de développement
4. Garantir le respect des droits fondamentaux et protéger les personnes migrantes
5. Promouvoir un discours responsable sur les migrations et le lien migrations-développement

La France (MEAE, MININT, AFD, EF et OFII) a également mené un travail d'état des lieux en 2018 pour recenser l'ensemble de ses projets et initiatives contribuant à la mise en œuvre des actions définies dans le Plan, au démarrage de la période d'exécution de celui-ci. S'il n'est pas exhaustif, cet état des lieux se veut néanmoins représentatif de l'action de la France en matière de migrations et développement et constitue le point de référence pour mesurer la mise en œuvre du Plan d'action et la réalisation des orientations pour 2022. **En 2018, ce sont 830 millions d'euros qui ont été engagés par les acteurs de l'équipe France** pour la mise en œuvre d'initiatives répondant aux objectifs du Plan d'action. L'AFD a contribué à 64 % de ces financements (532,43 M€). **Les objectifs les plus dotés du Plan d'action** concernent les objectifs 1 (**gouvernance des migrations**) et 3 (**intégration de la migration dans les politiques de développement**), qui concentrent chacun environ 300 millions d'euros d'engagements. **En 2019, 1 055 millions d'euros** ont été engagés par les acteurs de l'équipe

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la stratégie « Migration et Développement » ?

La **direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international** (DGM) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a élaboré la stratégie « Mobilité, migration et développement » en 2013. Celle-ci tient compte des propositions soumises par la société civile lors des assises du développement et de la solidarité internationale ayant eu lieu de novembre 2012 à mars 2013.

Le plan d'action « migrations internationales et développement, 2018-2022 » a été **co-rédigé par un groupe de rédaction multi-acteurs** auquel ont participé le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), le ministère de l'Intérieur (MI), Expertise France (EF), l'Agence française de développement (AFD), l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), des représentants de la société civile et des collectivités territoriales.



2. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

2.1 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

Stratégie « Mobilité, migration et développement »

Le suivi de la stratégie est assuré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en lien avec les opérateurs tels que l'AFD et Expertise France. Concernant les projets portés par la France dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique (FFU) de l'UE, une Task Force est instituée et animée par le MEAE.

Plan d'action « migrations internationales et développement »

Concernant le suivi du plan d'action, le CICID du 8 février 2018 stipule que :

« 9.3 La France adopte le Plan d'action « Migrations internationales et développement », élaboré par l'AFD, en concertation avec les ministères concernés, les opérateurs du secteur, les collectivités territoriales et la société civile. Le suivi de ce plan d'action, confié à l'AFD, se fera en lien avec tous les acteurs ayant contribué à sa conception ». Aussi afin de concrétiser les engagements du plan et d'en assurer le suivi, de poursuivre et renforcer un dialogue équilibré et responsable entre pays partenaires et de promouvoir ce plan d'action et la vision qu'il porte, un cadre national de suivi, de coordination et de concertation (CNS) a été mis en place, présidé par l'Ambassadeur chargé des migrations et dont le secrétariat est assuré par l'AFD ».

Le Comité national de suivi (CNS) dont l'AFD en assure le secrétariat est responsable du suivi/mise en œuvre du Plan d'action, en coordination avec les autres membres du CNS. La présidence du CNS est assurée annuellement et de manière tournante par un des membres permanents élu à la majorité absolue des membres permanents. Les membres du CNS se réunissent au moins deux fois par an pour assurer le suivi du plan d'action et autant que de besoin pour mener à bien les autres missions. Ce comité est composé de :

Membres permanents :

- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Direction générale de la mondialisation de la culture, de l'enseignement et du développement international (MEAE/DGM)
- Ministère de l'Intérieur, Direction générale des étrangers en France (MININT/DGEF)
- Ministère de l'Economie et des Finances, Direction générale du Trésor (MEF/DGT)
- Agence française de développement (AFD)
- Expertise France (EF)
- Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Membres associés :

- Acteurs des collectivités territoriales
- Acteurs de la société civile
- Acteurs de la recherche

Membres invités (acteurs sollicités de manière ponctuelle pour participer à une ou plusieurs activités).

2.2 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

Dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement »

Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères est chargé du suivi de la stratégie de 2013. Tous les ans, les équipes du MEAE, sous l'impulsion de l'Ambassadeur chargé des migrations, réalisent un bilan et une analyse de l'ensemble des actions du Ministère dans le domaine migration et développement : dialogues et enceintes multilatéraux, relations et accords bilatéraux etc.

Dispositifs de suivi et de mise en œuvre du plan d'action « Migration et Développement »

Un travail d'état des lieux des projets et initiatives politiques contribuant à la mise en œuvre du plan d'action « Migrations internationales et développement » 2018-2022 a été conduit en 2018 et renouvelé en 2019.

En l'absence de code CAD dédié aux actions migrations ou d'un système formalisé, des critères méthodologiques ont été définis pour permettre à la fois le recensement de ces projets et initiatives et leur comptabilisation. Une base de données Excel est ainsi alimentée (une plateforme numérique sera opérationnelle d'ici juin 2021). L'état des lieux « Migrations internationales et développement » permet à l'AFD ainsi qu'à ses partenaires de l'équipe France (MEAE, MININT, EF et OFII) de disposer de données quantitatives précises quant au nombre de projets et initiatives en cours d'exécution, aux volumes financiers engagés, aux géographiques couvertes ainsi qu'aux thématiques les plus et les moins investies. Les données recueillies en 2018 permettent de disposer d'un état des lieux à jour au 30 mars 2018.

Une nouvelle séquence de mise à jour des données a eu lieu au 30 mars 2019, soit un an après l'adoption du plan d'action « Migrations internationales et développement » par le CICID de 2018. Cette mise à jour annuelle fait partie des missions du CNS, elle est assurée par l'AFD. L'AFD a piloté un état des lieux des projets et initiatives dans le domaine « migrations internationales et développement » qui permet de comparer les actions françaises (géographiques et thématiques) ainsi que de la répartition des rôles entre acteurs, avec les priorités que nous voulons donner à notre action sur le thème des migrations.

Concernant la méthodologie, cet état des lieux recense des projets et des initiatives politiques et diplomatiques :

- Pilotés par le MEAE, le MININT, l'AFD, EF et l'OFII ou pilotés par des organisations de la société civile et cofinancés par l'un de ces acteurs ;
- En cours d'exécution (ou de contractualisation) au 30 mars 2018 ;
- Contribuant à la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions du plan d'action ;
- Répondant à au moins deux des trois critères suivants :
 - Acteurs : les bénéficiaires et/ou les partenaires techniques du projet sont des acteurs spécifiques des migrations ;
 - Territoires : le territoire sur lequel est mis en œuvre le projet est un territoire de mobilité (départ, transit ou destination) ;
 - Action : les actions du projet traitent explicitement de la thématique des migrations dans leurs objectifs, leurs résultats ou leurs déroulements et sont en lien avec des actions du plan d'action.



3. Sources utilisées

Les informations contenues dans cette fiche ont été collectées au printemps 2020 et mises à jour en mars 2021. Elles sont issues de sources faisant autorité (documents issus des gouvernements, d'organisations internationales, d'agences des Nations-Unies, d'ONG internationales, etc.). Ces informations ont été validées par les autorités en charge.

- **Stratégie « Mobilité, migration et développement : orientations de la politique française », 2013.**
- **Plan d'action « Migrations internationales et développement » 2018-2022 :**
<https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-daction-migrations-internationales-et-developpement-2018-2022>
- **Annexe au plan d'action « Migrations internationales et développement 2018-2022 » :**
http://www.genre-developpement.org/wp-content/uploads/2019/08/Plan-daction-MD_annexe-op%C3%A9rationnelle.pdf

FICHE PAYS¹

SUISSE

POLITIQUE ET STRATÉGIE « MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT »



1. Élaboration de la politique et de la stratégie « Migration et Développement »²

1.1 Comment la dimension « migration » est-elle prise en compte dans les politiques de développement ?

La Suisse est dotée d'une **stratégie de Coopération Internationale** (2021 – 2024), qui fixe l'orientation stratégique de la coopération internationale pour les prochaines années. La migration constitue l'un des axes thématiques principaux de cette stratégie, qui reconnaît à la fois les risques/défis et les opportunités associés à la migration.

La migration est un thème important de la politique suisse en matière de coopération internationale. La Suisse est très active dans le dialogue international sur la migration et fait notamment le lien entre migration et développement avec le **Programme global Migration et Développement** (PGMD). Il s'agit d'une division thématique de la Direction Développement et Coopération (DDC), dont les activités contribuent à maximiser le potentiel de la migration pour le développement. Elle soutient la mise en œuvre de la politique migratoire suisse, particulièrement dans ses aspects de coopération au développement. Les objectifs et la mission de cette division, ainsi que ses composantes essentielles et ses modalités de travail, sont définies actuellement dans le cadre stratégique de la **Division Programme Global Migration et Développement 2018–2021**, qui est en phase de renouvellement pour les années 2022 – 2025.

De manière générale, le Conseil fédéral souhaite renforcer le lien stratégique entre tous les instruments de la coopération internationale et la politique migratoire suisse, en intégrant notamment, directement ou indirectement, une dimension migration dans les projets et programmes de la coopération suisse, en concluant des partenariats et accords migratoires et en thématissant la migration dans le cadre des diverses consultations politiques.

- 1 Les deux pays suivants ont fait l'objet d'une fiche sur les politiques et stratégies Migration et Développement : France et Suisse. Ils ont été sélectionnés car ils ont récemment élaboré et mis en œuvre une politique ou une stratégie en lien avec la thématique Migration et Développement. Ces fiches pays sont accompagnées d'une analyse régionale de six pays européens : Danemark, Espagne, Finlande, France, Suède, Suisse. Ces six pays font tous le lien entre la thématique de la migration et du développement dans leurs stratégies de développement.
- 2 La stratégie est plus concrète et précise que la politique en ce qu'elle identifie des moyens d'action et des mesures précises et fixe des objectifs et des cibles. Elle peut être la déclinaison sectorielle de la politique publique générale et est également circonscrite dans le temps.



Dans le cadre du projet
"Soutien au Dialogue Afrique-UE
sur la Migration et la Mobilité
(MMD)"



1.2. Quelle est votre politique ou vision du lien « Migration et Développement » ?

La Stratégie de coopération internationale 2021–2024 définit une approche globale de la migration, prenant en compte à la fois les risques/défis mais également les opportunités associés à la migration. La vision suisse du lien migration-développement a pour but de maximiser le potentiel de la migration dans une optique de développement durable. L'objectif est de promouvoir les aspects positifs de la migration, tout en réduisant ses effets négatifs/risques via un renforcement des modes de coopération. La Suisse estime que les flux migratoires réguliers peuvent être bénéfiques sur de nombreux plans (économiques, sociaux et culturels) pour les pays de départ, transit et destination, si ils sont planifiés et sûrs.

La Suisse a axé sa politique migratoire extérieure sur trois principes de base :

- 1. Une approche globale, transversale et multisectorielle de la migration** : la migration est un phénomène global qui génère des risques et des opportunités.
- 2. Une approche basée sur le partenariat** : les risques et opportunités générés par la migration sont à appréhender avec les pays d'origine, de transit et de destination.
- 3. Une approche interdépartementale** : dans le domaine de la migration, une action cohérente est requise entre les différents départements de l'administration fédérale.

L'approche du PGMD cherche à exploiter au mieux le lien entre la migration et le développement en mettant principalement l'accent sur :

- **La migration du travail sûre** : protection et amélioration des conditions de travail.
- **Le soutien à l'engagement de la diaspora** : facilitation des transferts financiers et sociaux, inclusion financière.
- **La recherche de solutions durables pour les déplacements forcés** : cohésion sociale et intégration en milieu urbain, solutions durables notamment.

La question migratoire s'inscrit dans une stratégie plus globale. Pour la Suisse, répondre aux défis et aux opportunités de la migration est reconnu, comme un moyen d'atteindre les Objectifs de Développement Durables (ODD) de l'Agenda 2030 et plus particulièrement les Objectifs 4, 5, 8, 10, 16 et 17¹.

1.3 En quoi consiste votre stratégie « Migration et Développement » ?

Le cadre stratégique du Programme global Migration et Développement pour 2018–2021 s'articule autour de 3 axes stratégiques :

Axe stratégique 1 – Mettre en place une gouvernance cohérente des migrations et du développement à tous les niveaux (mondial, régional, national et local) : Une architecture institutionnelle renforcée, des cadres coordonnés et la reconnaissance du potentiel de la migration pour le développement durable sont une condition préalable à une mise en œuvre inclusive de l'Agenda 2030 en protégeant les droits humains des migrants.

¹Objectif 4 : Accès à une éducation de qualité ; Objectif 5 : Égalité entre les sexes ; Objectif 8 : Accès à des emplois décents ; Objectif 10 : Réduction des inégalités ; Objectif 1 : Justice et paix et Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- Mise en place d'initiatives visant à soutenir les capacités des processus régionaux et à faciliter la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030 pour le développement durable.
- Soutien à des forums et des initiatives pour améliorer l'inclusion des villes dans les politiques liées à la migration et leur mise en œuvre.

Axe stratégique 2 — Créer des conditions-cadres favorables tout au long du cycle migratoire et dans tous les contextes:

- Soutenir l'engagement des diasporas dans les pays d'origine et de destination, contribuant ainsi au développement durable.
- Soutien à des initiatives visant à renforcer l'information sur les droits et les devoirs en matière de migration de main-d'œuvre à l'intention des gouvernements, des employeurs et des migrants.
- Soutien à des initiatives visant à améliorer la législation et sa mise en œuvre pour protéger les droits des migrants tout au long de leur parcours migratoire.

Axe stratégique 3 — Développer les connaissances, l'expertise et la collaboration en matière de migration et de développement :

- Initiatives soutenues en vue de renforcer la collecte de données pertinentes pour la migration et la production de preuves (en mettant l'accent sur une désagrégation par sexe et spécificités).
- Activités de réseau organisées pour favoriser la collaboration et le partage d'expériences.

Une nouvelle version du cadre programmatique du PGMD pour les années 2022 — 2025 est en cours d'élaboration. Les interventions du PGMD s'orienteront à l'avenir autour de trois composantes thématiques: la migration du travail sûre (protection, travail décent, recrutement éthique, renforcement des capacités), l'inclusion socioéconomique des migrant-e-s dans leur lieu d'accueil (accès aux services de base et cohésion sociale, avec un accent mis sur les contextes urbains), la contribution des migrant-e-s au développement des pays d'origine (transferts de fonds, engagement de la diaspora, inclusion financière, promotion de l'entrepreneuriat).

La stratégie de Coopération Internationale (2021 – 2024) met également en évidence le lien migration-développement et revient sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé : par le développement des États et la réduction de la pauvreté (par exemple via transferts de connaissances et transferts de capitaux privés et le développement du commerce). Limiter les facteurs négatifs tels que la fuite des cerveaux, les conflits armés, la mauvaise gouvernance ou les atteintes à l'environnement, notamment les conséquences des changements climatiques.

1.4 Quels acteurs et institutions sont en charge de l'élaboration de la stratégie « Migration et Développement » ?

Afin d'exploiter les synergies et les complémentarités dans les contextes qui s'y prêtent, la CI mise sur une approche pangouvernementale (Whole-of-Government Approach, WoGA) pour concrétiser ses programmes, et sur une coordination étroite des trois instruments de la CI (aide humanitaire, coopération au développement et promotion de la paix et de la sécurité humaine).

C'est la division thématique, **Programme global Migration et Développement du Département Fédéral des Affaires Étrangères** qui est en charge de la rédaction d'un cadre stratégique qui définit les orientations stratégiques en matière de migration et développement. Il s'agit d'un instrument important qui garantit la cohérence des interventions sur ce sujet tant au niveau national que régional et global.

Cette division a pour objectif de (1) renforcer le dialogue politique international sur la migration et le développement, (2) mettre en œuvre des projets innovants cherchant à soutenir les migrant-e-s dans leur contribution au développement durable et (3) de soutenir la mise en œuvre de la politique migratoire suisse et en lien avec la perspective « développement ».

Le PGMD travaille en étroite collaboration avec les autres entités fédérales dans le cadre d'une approche interdépartementale en matière de politique migratoire de la Suisse. La structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (structure IMZ), créée par le Conseil fédéral en février 2011, réunit les offices pertinents du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du Département fédéral de justice et police (DFJP). La structure IMZ assure la coordination dans le domaine de la politique migratoire extérieure de la Suisse, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. La thématique migration et développement fait partie des thèmes abordés et discutés dans le cadre de cette structure.



2. Suivi et mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement

2.1 Quels sont les outils et dispositifs de suivi et de mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

Le cadre stratégique 2018-2021 du Programme global Migration et Développement dispose d'une annexe présentant les ressources allouées au programme pendant les quatre années ainsi que des indicateurs destinés à évaluer la mise en œuvre et le bon déroulement de la stratégie. Le PGMD assure un suivi régulier des programmes et projets soutenus en collaboration étroite avec ses partenaires de mise en œuvre, en portant une attention particulière à une gestion de projet/programme basée sur les résultats.

Des informations sur les différentes actions soutenues par le PGMD dans le cadre de sa vision migration et développement sont régulièrement partagées et discutées au sein des groupes de travail thématiques de la structure de coopération interdépartementale (IMZ).

2.2 Quels acteurs et institutions sont en charge du suivi et de la mise en œuvre de la stratégie « Migration et Développement » ?

Le « Programme global Migration et Développement » 2018–2021 est géré et mis en œuvre par la division thématique Programme Global Migration et Développement (PGMD), du Domaine Coopération Globale de la DDC. La division travaille également en étroite collaboration avec ses conseillers régionaux, le personnel local sur le terrain, les ambassades et les bureaux de coopération suisses, ainsi qu'avec les divisions concernées de la DDC et les partenaires de l'administration fédérale en général. Les divers projets et initiatives soutenus par le PGMD sont mis en œuvre par une variété de partenaires tels que les organisations internationales, représentants de la société civile suisse et dans les pays partenaires, autorités gouvernementales, municipalités, secteur privé et instituts de recherches.

Le PGMD travaille en étroite collaboration avec les autres entités fédérales dans le cadre d'une approche interdépartementale en matière de politique migratoire de la Suisse. La structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (structure IMZ), créée par le Conseil fédéral en février 2011, réunit les offices pertinents du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du Département fédéral de justice et police (DFJP). La structure IMZ assure la coordination dans le domaine de la politique migratoire extérieure de la Suisse, tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel. La thématique migration et développement fait partie des thèmes abordés et discutés dans le cadre de cette structure.



3. Sources utilisées

Les informations contenues dans cette fiche ont été collectées au printemps 2020 et mises à jour en mars 2021. Elles sont issues de sources faisant autorité (documents issus des gouvernements, d'organisations internationales, d'agences des Nations-Unies, d'ONG internationales, etc.). Ces informations ont été validées par les autorités en charge.

- **Stratégie de la Division Programme Global Migration et Développement 2018–2021 :**
https://www.eda.admin.ch/dam/deza/en/documents/themen/migraion/lay_strategie-migration-and-development_2018-2021_EN.pdf
- **Stratégie de coopération internationale 2021–2024, Confédération Suisse :**
https://www.eda.admin.ch/dam/deza/fr/documents/die-deza/strategie/broschuere-IZA-strategie-2021-2024_FR.pdf
- **Page internet « Migration » du site de la DDC :**
<https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/themes-ddc/migration.html>
- **Page internet de la Structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (IMZ) :**
<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/internationales/internat-zusarbeit/imz-struktur.html>
- **Réseau thématique Migration et Développement :** <https://www.shareweb.ch/site/Migration>